



AVIS D'INFORMATION - ATTRIBUTION

« Délégation de Service Public (DSP) du service d'eau potable de la commune de Saint Benoît »

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil municipal de Saint Benoît a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure de la délégation de service public du service d'eau potable, conformément à la loi n°92-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, dite Loi Sapin.

A l'issue de l'instruction de la procédure de DSP, les élus du Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments de la procédure qui avaient été mis à leur disposition conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, ont décidé de confier l'exploitation du service d'eau potable de la commune de Saint Benoît à la **société CISE Réunion - Résidence Halley – rue Camille Vergoz – 97 400 Saint Denis.**

La mission confiée au délégataire comprend pour une durée de 10 ans :

- la fourniture constante d'une eau présentant les qualités chimiques, physiques et bactériologiques imposées par la réglementation en vigueur à tous les usagers en quantité et pression suffisante,
- l'exploitation, dont notamment l'entretien, la surveillance, les réparations et le renouvellement nécessaires des installations de façon à assurer la continuité du service aux usagers,
- la réalisation des travaux prévus au présent contrat,
- la tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service et le recueil et le traitement des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- la conduite des relations avec les usagers du service,
- la facturation et le recouvrement des redevances,
- la fourniture régulière et sur demande de toutes informations et synthèses sur le fonctionnement technique et financier du service.

Les nouveaux tarifs, perçus auprès des usagers, sont les suivants :

- Un abonnement annuel de : **45,00 euros hors taxe**
- Un prix par m³ :
 - o De 0 à 60 m³ inclus : **0,580 euros hors taxe**
 - o De 61 à 120 m³ inclus : **0,870 euros hors taxe**
 - o Au-delà de 120 m³ : **1,015 euros hors taxe**

Le chiffre d'affaire prévisionnel du contrat s'élève à 33 369 343 euros.

Le contrat prend effet au 1^{er} janvier 2017.

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 09/01/2017

Fait à Saint-Benoît, le 09/01/2017
Signature : Herwine BOYER-PITOU
Pour le Maire et par délégation
La Première adjointe
Déléguée aux Affaires Générales,
A la Vie Publique et à la Citoyenneté